

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 21 janvier 2021

Convocations adressées le : Jeudi 14 janvier 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 8 (ordre du jour 1 à 10) 9 (ordre du jour 11 à 12) 8 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3 (ordre du jour 1 à 12) 4 (ordre du jour 13 à 14)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 10) 12 (ordre du jour 11 à 14)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 11 à 14) ; Christian GATARD; Franck MAZET (ordre du jour 1 à 12) ; Wilfried SCHWARTZ.

Délégués en visioconférence :

Emmanuel FRANCOIS Michel GILLOT ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Christine BLET ; Michel PADONOU ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 13 à 14).

Suppléants sans voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Pascale DEVALLEE (ordre du jour 1 à 12) ; Nathalie SAVATON (ordre du jour 11 à 14).

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Stéphane HOUQUES ; Sébastien MARAIS ; Cédric DE OLIVEIRA ; Alain BENARD ; Gérard SERER ; Sébastien CLEMENT ; Thierry CHAILLOUX ; Laurent RAYMOND ; Régis SALIC ; Evelyne DUPUY ; Ludovic BOURDIN ; Patrick LEFRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel PADONOU

21/01/10 - FINANCES - TARIFS VELOCITI 2021 - ADAPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS VELOCITI

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

L'Accueil Vélo et Rando est un équipement dédié aux modes actifs créé le 7 juillet 2017 et rattaché au Syndicat des Mobilités de Touraine.

Créé en 2006, Velociti est le service de location de vélos longue durée du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Depuis le 2 mai 2019, l'Accueil Vélo et Rando propose la vente et le suivi des contrats Velociti.

Afin de permettre l'encaissement des prestations payantes, des dédommagements, du forfait réparation et des pénalités de retard, une régie de recettes rattachée au Syndicat des Mobilités de Touraine a été créée par arrêté le 8 mars 2019.

Depuis le 13 octobre 2020, une nouvelle prestation de location de vélos à assistance électrique (VAE) est proposée en complément de la location de vélos standards et pliants.

Lors de la mise en place de cette nouvelle prestation, il avait été décidé d'exclure la possibilité de renouvellement des contrats.

En effet, le contrat de trois mois devait permettre de tester le VAE avant un éventuel achat personnel. Cependant, les conditions actuelles d'approvisionnement sur le marché des cycles ont allongé les délais de livraison.

Considérant que le parc de 150 VAE est suffisant pour satisfaire la demande actuelle, il est proposé d'assouplir la règle et d'autoriser le renouvellement, sous réserve de disponibilité de la flotte.

Il convient donc de fixer les prix de vente des prestations Velociti pour l'année 2021 et de modifier les Conditions Générales de Location définissant les conditions d'exploitation du service Velociti et les engagements contractuels du Syndicat des Mobilités et de l'utilisateur.

Les tarifs pour les prestations vendues par la régie 30002 « Velociti » au sein de l'équipement « Accueil Vélo et Rando » sont les suivants :

Tarif des locations TTC

- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 3 mois (abonné Fil Bleu) : 9€
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 5 mois (abonné Fil Bleu) : 15€
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 9 mois (abonné Fil Bleu) : 27€
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 3 mois (non abonné Fil Bleu) : 15€
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 5 mois (non abonné Fil Bleu) : 25€
- Location Velociti Mécanique (standard et pliant) 9 mois (non abonné Fil Bleu) : 45€
- Location Velociti à assistance électrique 3 mois : 126€

Tarif des pénalités TTC

- Indemnités de retard (1 à 29 jours) Location Velociti Mécanique (standard et pliant) : 10€
- Indemnités de retard (30 à 44 jours) Location Velociti Mécanique (standard et pliant) : 50€
- Forfait réparation Location Velociti Mécanique (standard et pliant) : 100€
- Indemnités de retard (1 à 10 jours) Location Velociti à assistance électrique : 10€ par jour de retard
- Forfait réparation Location Velociti à assistance électrique : 500€

Tarif du dépôt de garantie (dédommagement) TTC

- Vélo mécanique (standard et pliant) : 200€
- Vélo à assistance électrique : 1000 €
- Batterie de vélo à assistance électrique : 300€

Conditions Générales de location du service Velociti : pièce jointe

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

Vu l'arrêté 2019/03 du 8 février 2019 portant création de la régie de recette Maison du vélo ;

- **ADOpte** les tarifs 2021 ci-dessus et les adaptations des Conditions Générales de Location du service de location de vélos Velociti en pièces jointes.

Le comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification
du caractère exécutoire,
Le Président,



Wilfried SCHWARTZ